

COMMUNE DE LA BRIONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 MAI 2026**

Le douze mai deux-mille-vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de LA BRIONNE s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Michel ROBERGE, Maire

Date de convocation : 4 mai 2026

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 17 avril 2026
- Transfert de la compétence « Entretien de la voirie » à Evolis 23
- Validation du plan de financement des grosses réparations à l'école et inscription au budget
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Questions diverses ; informations diverses.

M. le Maire fait l'appel nominal.

Présents : Mme Marie-Joëlle LIMOUZIN, M. Sébastien LAMIER, Adjoint, M. Raymond ESPONA, Mme Ghislaine GAUMET, MM. Christian LAFORET, Aurélien PASQUET, Mme Magali DECOURTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Mathilde GROLIERE a donné pouvoir à M. Sébastien LAMIER ; Mme Céline FAURE-LAGORCE a donné pouvoir à Mme Magali DECOURTEIX ; M. David GIRARD a donné pouvoir à M. Christian LAFORET

M. Raymond ESPONA est élu secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2026
Il est approuvé à l'unanimité,

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

35-2026 ➤ Transfert de la compétence « Entretien de la voirie » à Evolis 23

Monsieur le Maire reprend le point reporté lors de la séance du 17 avril dernier concernant le transfert de la compétence « Entretien de la voirie » à Evolis 23.

Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN fait le compte-rendu de son entretien téléphonique avec la commune de Saint-Victor-en-Marche concernant leur retrait du syndicat et Monsieur le Maire fait de même pour la commune de Bénévent l'Abbaye.

Monsieur le Maire fait part également au Conseil Municipal de son entretien téléphonique avec le Président d'Evolis 23. Celui-ci indique qu'il ne serait pas possible de sortir du syndicat en 2026 et que la cotisation est due pour cette année. Si la commune devait demander la sortie du syndicat, elle devrait le faire en respectant le préavis de 6 mois prévu aux statuts et régler le montant des frais de sortie recalculé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas transférer la compétence « Entretien de la voirie » à Evolis 23.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

36-2026 ➤ Validation du plan de financement des grosses réparations à l'école et inscription au budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération n°46/2025 concernant la demande de DETR pour des grosses réparations à l'école.

Monsieur fait part au Conseil Municipal de l'accord de principe reçu de la Préfecture concernant l'attribution de la DETR.

La commande a été passée auprès de l'entreprise Cadillon.

Le plan de financement est le suivant :

	HT	TVA	TTC
DEPENSES			
Devis Cadillon	16 439.70	3 287.94	19 727.64
TOTAL TRAVAUX	16 439.70	3 287.94	19 727.64
RECETTES			
Subvention DETR 70 %	11 507.79	---	---
TOTAL RECETTES	11 507.79	---	---
AUTOFINANCEMENT	4 931.91	---	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- D'inscrire cette opération au budget d'investissement 2026
- De charger Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

37-2026 ➤ Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs et judiciaires. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou l'édification des biens municipaux ;

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

38-2026 ➤ Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables :

POUGET Gérard	CAREME Jacques	JOFFRE Thierry
GALATEAU Marie-France	LE QUERNEC Séverine	LACOTE Véronique
COUNIL LAMIER Julie	CASELLI Sabrina	GIVERNAUD Didier
PASTY Daniel	LARRIERE Arnaud	LAROUSSE Robert
BLOUET Alexandre	VAREILLAUD Géraldine	RODRIGUEZ Anne-Marie
BERGER Jean-Louis	BOURDAUD Aurélie	LACOTE Ginette
NAVARRÉ Jean-Claude	JAECK Frédéric	VAREILLE Marie
LE ROUX Mathilde	LAURENT Olivier	SAVOY Stéphanie

- Précise qu'un agent administratif pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces se rattachant à la présente décision.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

-Questions diverses – Informations diverses

Gestion des haies :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret concernant la gestion durable des haies et la proposition d'un accompagnement individuel. Ce courrier va être transmis au rapporteur de la Commission Environnement.

Commande de mobilier :

Monsieur le Maire informe que le mobilier pour la salle de réunion a été commandé à la société KGMAT. La livraison est prévue le mardi 26 mai 2026 après-midi. Les anciennes tables sont à donner et les anciennes chaises en bon état seront installées dans l'église.

Elections sénatoriales :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Eric JEANSANNETAS, Sénateur de la Creuse. Celui-ci informe qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections.

Commission d'action sociale :

Monsieur le Maire souhaite une réunion de la commission d'action sociale, après l'appel à volontaires qui sera inséré dans le bulletin municipal de juin.

Réunion DGFIP :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion pour les élus de la DGFIP. Celle-ci est prévue le mardi 26 mai 2026 après-midi. Monsieur le Maire et Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN seront présents.

Rencontre parc photovoltaïque :

Monsieur le maire et Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN font le compte-rendu de la réunion demandée par Madame Laurie ANSELME de la société ENERPARC. L'arrêté préfectoral du permis de construire du parc photovoltaïque a été établi le 9 février 2026 et prévoit une haie végétalisée le long de la route communale. La société ENERPARC attend le retour d'ENEDIS sur le prix d'achat de l'électricité. La commune a exprimé le souhait que les travaux puissent être proposés à des entreprises locales. Madame ANSELME a évoqué le financement participatif susceptible d'être proposé aux habitants. La construction débiterait en 2028 pour une production à l'été de cette même année.

Compte-rendu de la commission travaux :

Monsieur Sébastien LAMIER fait le compte-rendu de la réunion de la commission travaux du 4 mai 2026. Les sujets abordés ont été les travaux et les projets en cours. Il a demandé aux employés communaux de dresser un inventaire de l'outillage. Les conseillers municipaux sont sollicités pour signaler les arbres qui seraient à élaguer sur la commune.

Compte-rendu de la commission communication, animation et relations avec les associations :

Mesdames Marie-Joëlle LIMOUZIN ET Ghislaine GAUMET font le compte-rendu de la réunion de la commission du 6 mai 2026. Suite au retour des questionnaires de la campagne électorale, ¼ des habitants disent ne pas être assez informés des événements de la commune. La commission étudiera diverses pistes :

- animations (expositions, terrains de pétanque, vide greniers,...)
- relance d'un comité des fêtes
- moyens de communication : page Facebook, Panneau Pocket, liste protocolaire communale, réserve citoyenne, panneaux d'affichage,...
- cadeaux aux nouveaux arrivants et aux nouveaux nés,

Ont été également définis les sujets du prochain bulletin municipal.

Il a été rappelé que ce prochain bulletin municipal sera distribué par les conseillers municipaux.

Compte-rendu du conseil communautaire du 30 avril 2026 :

Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN fait un compte rendu succinct du dernier conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Poteaux incendie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réparation de deux poteaux incendie sur la commune. Des demandes de devis sont en cours.

Projet « sécurisation cheminement RD4 » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement du dossier de sécurisation du cheminement piétonnier le long de la Route Départementale n°4. Le projet a été envoyé à l'UTT pour avis.

Travaux salle de classe :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du déroulement des travaux de la salle de classe des petits. Le déménagement aura lieu le 3 juillet 2026 à partir de 17 h 30 et si besoin le 4 juillet 2026 le matin. Le réaménagement aura lieu le 21 et/ou le 22 août 2026.

Programmation des conseils municipaux :

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal la programmation des prochaines réunions :

- Le vendredi 5 juin 2026 à 19 h 00
- Le vendredi 19 juin 2026 à 20 h 30
- Le vendredi 11 septembre 2026 à 20 h 30
- Le vendredi 9 octobre 2026 à 19 h 30
- Le vendredi 6 novembre 2026 à 19 h 30
- Le vendredi 4 décembre 2026 à 19 h 30

La séance est levée à 23 h 45

Affiché le 22 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Raymond ESPONA

Le Maire,
Jean-Michel ROBERGE

SEANCE DU 12 MAI 2026

Délibération n°35-2026 ➤ Transfert de la compétence « Entretien de la voirie » à Evolis 23
Délibération n°36-2026 ➤ Validation du plan de financement des grosses réparations à l'école et inscription au budget
Délibération n°37-2026 ➤ Délégations du Conseil Municipal au Maire
Délibération n°38-2026 ➤ Renouvellement de la commission communale des impôts directs

NOM – PRENOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
ROBERGE Jean-Michel Maire		
LIMOUZIN Marie-Joëlle 1^{ère} Adjointe		
LAMIER Sébastien 2^{ème} Adjoint		
ESPONA Raymond		
GAUMET Ghislaine		
LAFORÉT Christian		
GIRARD David		Excusé pouvoir à Christian LAFORÉT
PASQUET Aurélien		
FAURE-LAGORCE Céline		Excusée pouvoir à Magali DECOURTEIX
DECOURTEIX Magali		
GROLIERE Mathilde		Excusée pouvoir à Sébastien LAMIER